2019/03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Jeudi 26 Septembre 2019 à 20h30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt septembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **85**
Nombre de membres présents : **60**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**
Nombre de membres excusés : **2**
Nombre de membres absents : **17**

Date de convocation :
20 septembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

- 4 OCT. 2019

Affichée le :

- 4 OCT. 2019

4 - Fonction Publique
4.2 - Personnel contractuel

Objet : Création d'emplois d'ambassadeurs du tri

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE			X : M. Marc ANDREU SABATER		
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		*Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS	x				
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET		x : représenté par M. Bernard BENOIST			
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE		x : représentée par M. Jacques FAUTRARD			
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD					x
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD	x				
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT					x
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Jean-Claude TROCHON	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Nicole BEHUE	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN				x	
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LEBOUCHER					x
Mme Colette LESOUEF					x
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU	x				
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU				x	
M. Gilles FAUCON			X : M. Frédéric BROGNIART		
Mme Josette GAUTREAU					x
M. Rémi LABROUSSE	x				

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : *(Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x
VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			**X : M. Pierre-Henri GALLIER**		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	**57**	**3**	**6**	**2**	**17**
Nombre de Membres en exercice	**85**				
Nombre de conseillers présents	**60**				
Quorum	**43**				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	**66**				

Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Une communication est nécessaire pour rencontrer et informer les usagers qui verront les jours et les circuits de collecte des déchets modifiés. De plus, dans les zones rurales, la collecte des recyclables sera modifiée puisque les sacs jaunes seront dorénavant collectés en porte à porte.

Les ambassadeurs du tri seront chargés de :

- Informer et sensibiliser les habitants et publics relais ;
- Sensibiliser les habitants en porte à porte ;
- Participer à des réunions publiques ;
- Repérer les problèmes (en porte à porte, boîtage, animations…) ;
- Rendre compte des actions engagées et des difficultés rencontrées auprès du coordinateur ou de l'équipe de pilotage.

Il est donc proposé au conseil communautaire la création de neuf emplois d'adjoints techniques à temps complet pour une durée de 2 mois.

Suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni le 16 septembre 2019 et de la commission « Moyens Généraux, Personnels » réunie le 19 septembre 2019, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de décider :

- de créer neuf emplois d'adjoints techniques à temps complet pour une durée de deux mois.

- d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'établissement. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour :	66	Contre :	0	Abstentions :	0

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

SOUS-PREFECTURE DE VIRE
- 4 OCT. 2019
Reçu le

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)